

C.N.A.C.

Mardi 10 février 2009

RESULTATS

dossier n° 1025	MINIAC MORVAN
Recours n° 3851M	Création d'un magasin spécialisé de vente de détail d'articles de bricolage lourd, d'une surface de vente totale de 5 990 m² (surface intérieure 4 000 m² et surface extérieure 1 990 m²) à l'enseigne « BRICOMAN » situé sur la parcelle cadastrée section ZK n° 189, 190, 193 et 197 – ZA la Costardais – 35540 MINIAC MORVAN.
pétitionnaire	société BRICOMAN, et société IMMOBILERE BRICOMAN France 1 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES
PROJET REFUSE	